

Conditions générales de location

Maison Hestia – Cardet

Mai 2020

1. Général

Le locataire déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions générales ainsi que la description du bien sur le site www.cardet.be.

2. Réservation

Le processus de réservation est le suivant:

- Le propriétaire établit un contrat de location
- Le locataire est invité à compléter le contrat de location avec les noms (+ ages) des vacanciers
- Le locataire renvoie au propriétaire le contrat de location, signé pour accord
- Le propriétaire renvoie au locataire le contrat de location, contre-signé
- Le locataire verse l'acompte indiqué au contrat dans les 8 jours ouvrables après signature du contrat
- Le propriétaire confirme la réception de l'acompte
- Le locataire verse le solde et la caution au plus tard 6 semaine avant le début de la période de location
- Le propriétaire confirme la réception du solde et de la caution

3.-Prix - Paiements

Après signature du contrat, le prix de la location ainsi que les autres conditions restent inchangées.

En cas de non-paiement de l'acompte à la date prévue au contrat, le propriétaire aura le droit d'annuler le contrat. Il en avertira le locataire par e-mail.

En cas de non-paiement du solde et/ou de la caution à la date prévue au contrat, le propriétaire aura le droit d'annuler le contrat. Il en avertira le locataire par e-mail. Les dispositions de l'article 5 ("Annulation") seront d'application.

4.-Caution / Garantie locative

Le locataire constitue une garantie locative ("caution") en faveur du propriétaire selon les conditions prévues dans le contrat de location.

Le propriétaire aura le droit d'utiliser la somme représentant la caution:

- pour remettre son bien en état, au cas où des dégâts à la maison ou à son contenu seraient occasionnés par la faute ou par la négligence du locataire..
- pour les frais d'électricité
- pour (le cas échéant) payer les frais de nettoyage en cas d'oubli de la part du locataire
- pour (le cas échéant) payer les frais de téléphone (voir site web pour la description des frais de téléphone non compris)

Si l'ensemble de ces éléments dépassent le montant de la caution versée, le locataire s'engagera à régler la différence à la première demande du propriétaire.

La caution sera remboursée au locataire endéans le mois après la fin de la location sous déduction:

- des dégâts constatés
- de la consommation d'électricité
- (le cas échéant) le non-règlement des frais de nettoyage sur place
- (le cas échéant) les frais de téléphone

5.-Annulation

Le locataire aura le droit d'annuler sa réservation par e-mail ou lettre postale. Le propriétaire confirmera la réception de la demande d'annulation par e-mail.

Le propriétaire aura le droit d'annuler le contrat selon les dispositions de l'article 3, al.2 et 3.

En fonction de la date d'annulation, les frais suivants seront d'application:

- annulation plus de 90 jours avant le début de la location: 25% du loyer total (hors caution).
- annulation entre 45 et 90 jours avant le début de la location: 50% du loyer total (hors caution).
- annulation moins de 45 jours avant le début de la location: 100% du loyer total (hors caution).

Le propriétaire fera des efforts raisonnables pour chercher un nouveau locataire pour la période concernée. Si un nouveau locataire est trouvé aux mêmes conditions que la location annulée, les frais d'annulation seront limités à un montant forfaitaire de 300€.

6. Déclarations et responsabilités du propriétaire

Le propriétaire déclare que la description de la maison sur le site www.cardet.be correspond à la réalité et que toutes les photos et descriptions sont authentiques. Des légères modifications sont cependant toujours possibles et ne pourront pas être considérées comme une rupture des conditions contractuelles.

En conformité avec la législation française, la piscine est équipée d'un système d'alarme (en été) et une bache de sécurité (en hiver). Le propriétaire invite le locataire à prendre connaissance du mode d'emploi des deux systèmes et d'appliquer les mesures de sécurité expliquées.

Le propriétaire ne pourra jamais être tenu responsable d'accidents, de pertes/vol pendant la période de location.

En cas de panne/dysfonctionnements des installations (ex: piscine, four, lave vaisselle,...), le propriétaire s'engage à faire tous les efforts raisonnables afin d'y remédier au plus vite.

Le propriétaire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de situations de force majeure pendant la durée de la période de location.

7. Déclarations et responsabilités du locataire

Le locataire doit indiquer le nombre exacte de personnes ainsi que leur identité.

Le (représentant du) propriétaire peut refuser l'accès à la maison si cette déclaration

ne correspond pas à la réalité.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés, sauf accord préalable du propriétaire. Sans cet accord, le (représentant du) propriétaire pourra refuser l'accès à la maison.

Le locataire s'engage à respecter les dates/heures d'arrivée et de départ telles que prévues dans le contrat de location.

Le locataire sera responsable de la maison et de son contenu pendant toute la période de la location. Il s'engage à rembourser les frais de remise en état en cas de dégâts occasionnés par ses occupants (voir également article 4).

Le locataire utilisera la maison et son contenu en tant que "bon père de famille".

A la fin de la location, la maison sera nettoyée par les soins du représentant du propriétaire. Le locataire s'engage à acquitter les frais de nettoyage comme prévu au contrat de location. Le nettoyage ne comprend pas la vaisselle, qui doit être effectuée par le locataire.

Le locataire s'engage à informer le propriétaire ou son représentant en cas d'accidents survenus dans la propriété pendant la période de location.

8. Litiges

En cas de litige, seuls les tribunaux à Gand (Belgique) sont compétents et le droit belge est applicable.
